



Investissement CFD / Frais de roulement déductibles des plus-values?

Par **BernieTom**, le **06/02/2025** à **13:38**

Bonjour à tous, rnrnJ'ai fait quelques transactions CFD sur Crypto (Bitcoin avec levier x2). rnrnJe sais que les plus-values réalisées sur ces CFD doivent être déclarées à part des transactions crypto (CFD ne sont pas considérés comme un actif numérique). Elles doivent être déclarées comme des plus values sur valeurs mobilières... rnrnJ'ai eu sur ces CFD des frais de roulement (ou frais de nuit ou frais overnight), chaque jour où je les ai conservés. rnrnJe voulais simplement savoir si ces frais de roulement sont déductibles des plus-values réalisées sur ces CFD ?? (les frais de transaction le sont) rnrnMerci d'avance, j'ai lu tout et son contraire, d'où ma question à des spécialistes...;-) rnrnMr Thomas